



Front Line Defenders – Head Office Second Floor, Grattan House Temple Road, Blackrock Co. Dublin, A94 FA39, Ireland

info@frontlinedefenders.org www.frontlinedefenders.org

phone +353 1 212 3750 fax +353 1 212 1001 Front Line Defenders – EU Office Square Marie-Louise 72 1000 Brussels

1000 Brussels
Belgium
euoffice@frontlinedefenders.org

27 Mai 2021

République Démocratique du Congo: Détention du défenseur des droits humains Tumaini Muhoza Jean Paul

Le 3 Mai 2021, le défenseur des droits humains **Tumaini Muhoza Jean Paul** a été arrêté à une station de taxi. Il s'apprêtait à accompagner une membre de la communauté, à qui il apportait un soutien légal, pour suivre le cas de cette dernière à la de police de Rutshuru. Depuis son arrestation, le défenseur n'a ni été emmené devant un juge ni inculpé. Tumaini Muhoza Jean Paul est détenu à l'Auditorat Militaire à Rutshuru.

Tumaini Muhoza Jean Paul est un défenseur des droits humains et le président de l'antenne régionale de la *Ligue des Sacrifices Volontaires pour les Droits Humains et d'Environnement* (LISVDHE) à Rutsiro, Ntamugenga. LISVDHE est une ONG à but non-lucratif qui promeut les droits humains en apportant un support légal au victimes d'abus de pouvoir par les forces armées et en signalant les violations des droits humains dans la région.

Le 3 Mai 2021, Tumaini Muhoza Jean Paul a été arrêté par des militaires à Rutsiro sans mandat. Il a été emmené à Kalengera avant d'être transféré à l'Auditorat Militaire de Rutshuru où il est encore détenu. Les officiers qui le détient ont porté une accusation informelle envers lui, le reliant au décès d'un officier militaire en Novembre 2020. Des frais de visites, payables à la station de police, ont été imposé sur la famille du défenseur. Après avoir rendu visite a Tumaini Muhoza Jean Paul, un collègue et un membre de la famille du défenseur ont rapport é qu'il est blessé et que l'officier en charge du dossier refuse au défenseur une aide médicale. Le collègue du défenseur a confié à Front Line Defenders qu'il croit que Tumaini Muhoza Jean Paul se fait agresser par son codétenu.

En Novembre 2020, un officier militaire avait approché Tumaini Muhoza Jean Paul alors que ce dernier était assis devant une boutique avec d'autres résidents du village. Selon plusieurs témoins oculaire, l'officier aurait sorti son arme et menacé le défenseur de mort pour avoir fait son travail de dénonciation des violations des droits humains. Jean Paul avait alors pris la fuite tandis que la police arrivait sur place. Alors que les témoins et la police tentaient de désarmer l'officier qui s'agitait et détendre la situation, il déchargea son arme, la balle a ricoché et atteint un autre officier menant à sa mort. L'enquête qui s'en suivit avait été menée par l'unité à laquelle ce soldat appartenait. L'officier actuellement en charge de Tumaini Muhoza Jean Paul aurait proclamé que le défenseur devrait souffrir comme a souffert le militaire décédé.

Front Line Defenders condamne la détention et le mauvais traitement du défenseur des droit humains Tumaini Muhoza Jean Paul car elle estime que ses actes sont en représailles dues à son travail légitime et pacifique du défenseur des droits humains.

Front Line Defenders exhorte les autorités de la République Démocratique du Congo à:

 Immédiatement et inconditionnellement libérer Tumaini Muhoza Jean Paul, car Front Line Defenders estime que sa détention est due a son travail légitime et pacifique de défenseur des droits humains;

- Mener une enquête immédiate, approfondie et impartiale sur l'arrestation et les rapports de mauvais traitement envers Tumaini Muhoza Jean Paul avec l'intention de publier les résultats et traduireen justice les responsables de ces actes en accord avec les standards internationaux;
- 3. Assurer que toutes les mesures soient prises pour garantir l'application régulière de la loi à ce cas, et de garantir l'intégrité physique, psychologique et sécuritaire du défenseur tant qu'il reste détenu;
- 4. Garantir en toutes circonstances que tous les défenseurs.es en République Démocratique du Congo soient en mesure de continuer leur travail sans craintes de représailles et libres de toutes restrictions, y compris le harcèlement, les menaces ou les arrestations.

